



Direction Départementale des Territoires  
Service de l'Eau et des Ressources Naturelles  
61 avenue de Grammont  
CS 74105  
37041 TOURS cedex 1

Sepmes, le 6 avril 2020

**Objet :** Dépôt du dossier de DIG-AEU portant sur le programme de travaux de restauration des cours d'eau et zones humides des bassins versants de la Veude, du Mâble, de la Bourouse, de la Veude de Ponçay et de l'Arceau, pour instruction.

**En PJ :** - 1 exemplaire de la copie de la délibération du 28/01/2020 ;  
- 3 exemplaires du dossier de DIG-AEU ;  
- 3 exemplaires du Résumé non technique.

Madame, Monsieur

Afin de respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le Syndicat de la Manse étendu doit mettre en place un programme de travaux de restauration des cours d'eau et zones humides des bassins versants cités en objet.

Pour la mise en œuvre de ces travaux, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques impose de disposer d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ainsi que d'un dossier d'Autorisation Environnementale Unique (AEU). Je vous prie de bien vouloir trouver pour instruction les documents suivants :

- Un exemplaire (copie) de la délibération du comité syndical du 28 janvier 2020 autorisant Monsieur le Président à solliciter l'instruction du dossier de Demande d'Intérêt Général et d'Autorisation pour la mise en œuvre des travaux.
- Trois exemplaires du dossier de Déclaration d'Intérêt Général en application de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et Dossier de demande d'Autorisation Environnementale Unique en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et des décrets et Ordonnance n°2017-80 du 26/01/2017, portant sur le programme de travaux de restauration des cours d'eau et zones humides des bassins de la Veude, du Mâble, de la Bourouse, de la Veude de Ponçay et de l'Arceau.
- Trois exemplaires du résumé non technique.

Mes services restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Francis POUZET,**  
Président du syndicat de la Manse étendu,

En Mairie - Place de l'Eglise - 37800 SEPMEs - 02 47 40 94 30  
[manse.secretariat@orange.fr](mailto:manse.secretariat@orange.fr) - [manse.presidence@orange.fr](mailto:manse.presidence@orange.fr) -  
[manse.techniques@orange.fr](mailto:manse.techniques@orange.fr) - [manse.delphine@orange.fr](mailto:manse.delphine@orange.fr) - [manse.marylou@orange.fr](mailto:manse.marylou@orange.fr)  
Mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 16h45